

---

# **CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL**

*États financiers*

31 mars 2024



# CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL

*États financiers*

31 mars 2024

---

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 13
Annexes	14 - 15

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités de financement, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023 et de l'actif net aux 31 mars 2024 et 2023 et aux 1er avril 2023 et 2022. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel d'activités, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*FBL* S.E.N.C.R.L.

Lachute, le 18 juin 2024

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A116631

# CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL

## Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

5

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Administration générale	378 153 \$	418 838 \$
Projet « Place aux jeunes »	80 115	78 229
Projet « Créneau »	187 953	125 775
Projet « SACAIS »	237 588	299 536
Projet « En Dehors du ring »	46 573	127 867
	<b>930 382</b>	1 050 245
<b>Charges</b>		
Administration générale	414 323	436 097
Projet « Place aux jeunes »	79 797	78 229
Projet « Créneau »	191 364	125 775
Projet « SACAIS »	237 547	195 310
Projet « En Dehors du ring »	47 310	122 855
	<b>970 341</b>	958 266
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges</b>	<b>(39 959) \$</b>	91 979 \$

# CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2024

6

	Investi en immobi- lisations	Non affecté	<b>2024 Total</b>	2023 Total
<b>Solde au début</b>	25 303 \$	325 357 \$	<b>350 660 \$</b>	258 681 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(9 006)	(30 953)	<b>(39 959)</b>	91 979
Investissement en immobilisations Acquisition d'immobilisations corporelles	5 100	(5 100)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	21 397 \$	289 304 \$	<b>310 701 \$</b>	350 660 \$

# CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL

Bilan

31 mars 2024

7

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	254 583 \$	439 245 \$
Apports à recevoir	228 383	555 610
Autres créances	5 159	250
Frais payés d'avance	1 528	1 528
	<b>489 653</b>	<b>996 633</b>
<b>Immobilisations corporelles (note 4)</b>	<b>21 870</b>	<b>25 897</b>
	<b>511 523 \$</b>	<b>1 022 530 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs (note 6)	99 541 \$	112 916 \$
Apports reportés (note 7)	100 808	558 360
	<b>200 349</b>	<b>671 276</b>
<b>Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)</b>	<b>473</b>	<b>594</b>
	<b>200 822</b>	<b>671 870</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	21 397	25 303
Non affecté	289 304	325 357
	<b>310 701</b>	<b>350 660</b>
	<b>511 523 \$</b>	<b>1 022 530 \$</b>

Pour le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



# CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL

## Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

8

	2024	2023
<b>Activités de fonctionnement</b>		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	<b>(39 959) \$</b>	91 979 \$
Ajustements pour :		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>(121)</b>	(155)
Amortissement - Immobilisations corporelles	<b>9 127</b>	9 914
	<b>(30 953)</b>	101 738
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Apports à recevoir	<b>(82 113)</b>	20 799
Autres créances	<b>(4 909)</b>	2 781
Créditeurs	<b>(13 375)</b>	22 549
Apports reportés	<b>(48 212)</b>	(56 128)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>(179 562)</b>	91 739
<b>Activité d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(5 100)</b>	(5 600)
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	<b>(5 100)</b>	(5 600)
<b>(Diminution) augmentation de l'encaisse</b>	<b>(184 662)</b>	86 139
<b>Encaisse au début</b>	<b>439 245</b>	353 106
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>254 583 \$</b>	439 245 \$

## 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, régi selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et est exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour mission de faciliter l'intégration socio-économique des jeunes adultes de 16 à 35 ans de la MRC d'Argenteuil.

## 2. MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'organisme a constaté que des apports à recevoir d'un montant de 508 148 \$ n'avaient pas été comptabilisés au 31 mars 2023 malgré le fait que le montant pouvait faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant était raisonnablement assurée. Conséquemment, le bilan au 31 mars 2023 a été redressé. Ainsi, au 31 mars 2023, les apports à recevoir comptabilisés dans l'actif à court terme et les apports reportés comptabilisés au passif à court terme ont été augmentés de 508 148 \$.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir selon les caractéristiques de chacune des ententes sous-jacentes. Un apport à recevoir, qu'il soit affecté, non affecté ou reçu à titre de dotation, est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Lorsqu'un apport affecté à recevoir est comptabilisé, mais que les produits sous-jacents ne peuvent pas être constatés aux résultats de l'exercice, la contrepartie est alors comptabilisée à titre d'apports reportés.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

### Comptabilisation des produits

Les produits provenant d'activités de financement sont comptabilisés conformément à l'entente entre les parties, lorsque les activités sous-jacentes ont eu lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

### Instruments financiers

#### Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des apports à recevoir et des autres créances.

#### Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Équipement	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel roulant	30 %
Équipement informatique	50 %
Enseigne	20 %

# CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL

Notes complémentaires

31 mars 2024

11

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Lorsque des circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée, au choix de l'organisme, à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

### Ventilation des charges communes

L'organisme ventile certaines de ses charges par projet. Les salaires et le loyer sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Salaires : au prorata des heures travaillées
- Loyer : au prorata de la surface de locaux occupée

## 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement	10 893 \$	10 683 \$	210 \$	263 \$
Mobilier de bureau	39 510	36 337	3 173	3 966
Matériel roulant	49 789	36 646	13 143	18 776
Équipement informatique	26 422	21 272	5 150	2 649
Enseigne	1 612	1 418	194	243
	128 226 \$	106 356 \$	21 870 \$	25 897 \$

## 5. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 30 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 5 %.

## 6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs	6 682 \$	25 807 \$
Frais courus	9 685	9 685
Salaires et vacances	73 196	65 715
Taxes à la consommation	9 978	11 709
	99 541 \$	112 916 \$

# CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL

Notes complémentaires

31 mars 2024

12

## 7. APPORTS REPORTÉS

Le tableau suivant présente les variations des apports reportés qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent :

	2024	2023
Subvention - Services Québec - Fonctionnement	84 953 \$	94 400 \$
Subvention - Services Québec - Projet « SACAIS »	-	181 494
Subvention - Secrétariat à la jeunesse - Projet « Place aux jeunes »	-	64 025
Subvention - Secrétariat à la jeunesse - Projet « Créneau »	2 000	188 953
Contribution - Desjardins	13 855	29 488
	<b>100 808 \$</b>	<b>558 360 \$</b>

	2024	2023
Solde au début	558 360 \$	679 683 \$
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(542 505)	(397 217)
	15 855	282 466
Montants reçus ou à recevoir pour les exercices suivants	84 953	275 894
Solde à la fin	<b>100 808 \$</b>	<b>558 360 \$</b>

## 8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'une enseigne, d'équipement et d'équipement informatique. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	594 \$	749 \$
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(121)	(155)
Solde à la fin	<b>473 \$</b>	<b>594 \$</b>

## 9. ENGAGEMENT

L'organisme est locataire d'un immeuble en vertu d'un bail venant à échéance en août 2026. Les loyers minimums futurs comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2025	40 521 \$
2026	41 332
2027	17 364
	<hr/>
	99 217 \$

## CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Administration générale	Projet « Place aux jeunes »	Projet « Créneau »	Projet « En Dehors du ring »	Projet « SACAIS » (annexe B)	2023	2023
<b>ANNEXE A - RÉSULTATS PAR PROJET</b>							
<b>Produits</b>							
Apports							
Subventions							
Services Québec - Fonctionnement	349 260 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	349 260 \$	381 735 \$
Services Québec - Autres	-	-	-	46 573	237 588	284 161	427 403
Secrétariat à la jeunesse	-	66 425	187 953	-	-	254 378	185 719
Autres organismes	9 900	-	-	-	-	9 900	16 339
Contributions							
Desjardins	17 256	3 000	-	-	-	20 256	21 454
Milieu	650	7 250	-	-	-	7 900	10 250
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)							
	121	-	-	-	-	121	155
Autres produits							
Activités de financement	-	3 440	-	-	-	3 440	5 035
Autres produits	966	-	-	-	-	966	2 155
	<b>378 153</b>	<b>80 115</b>	<b>187 953</b>	<b>46 573</b>	<b>237 588</b>	<b>930 382</b>	<b>1 050 245</b>
<b>Charges</b>							
Salaires et charges sociales	292 913	62 995	146 012	23 891	227 224	753 035	660 622
Sous-traitance	6 030	-	-	895	1 912	8 837	27 918
Frais de gestion	(13 610)	-	7 401	6 209	-	-	-
Activités	3 393	10 335	25 781	16 196	3 016	58 721	81 936
Allocations - Jeunes	-	-	1 371	-	686	2 057	3 997
Allocations - Établissements scolaires	-	-	3 000	-	-	3 000	2 000
Activités de financement	-	954	-	-	-	954	615
Formation et congrès	3 076	3 618	4 072	-	1 335	12 101	12 121
Publicité et promotion	2 441	72	51	-	922	3 486	13 554
Déplacements, repas et représentation	6 339	47	2 037	119	258	8 800	9 315
Loyer	39 727	-	-	-	-	39 727	38 948
Entretien et réparations	3 923	-	-	-	-	3 923	6 526
Fournitures de bureau et frais informatiques	25 171	26	379	-	1 534	27 110	53 604
Télécommunications	6 119	1 218	1 260	-	660	9 257	8 735
Assurances	8 988	-	-	-	-	8 988	7 722
Cotisations	3 515	500	-	-	-	4 015	827
Dons	-	-	-	-	-	-	1 545
Tenue de livres	4 630	-	-	-	-	4 630	5 685
Honoraires professionnels	9 725	-	-	-	-	9 725	10 440
Services de paie	2 335	-	-	-	-	2 335	1 896
Intérêts et frais bancaires	481	32	-	-	-	513	346
Amortissement - Immobilisations corporelles	9 127	-	-	-	-	9 127	9 914
	<b>414 323</b>	<b>79 797</b>	<b>191 364</b>	<b>47 310</b>	<b>237 547</b>	<b>970 341</b>	<b>958 266</b>
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges</b>	<b>(36 170) \$</b>	<b>318 \$</b>	<b>(3 411) \$</b>	<b>(737) \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>(39 959) \$</b>	<b>91 979 \$</b>

# CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Soutien à la mission globale	Plan d'action local	Réussite éducative	2024	2023
<b>ANNEXE B - PROJET « SACAIS »</b>					
<b>Produits</b>					
Apports					
Services Québec - Autres	152 999 \$	25 864 \$	58 725 \$	237 588 \$	299 536 \$
<b>Charges</b>					
Salaires et charges sociales	144 135	25 577	57 512	227 224	168 464
Sous-traitance	1 912	-	-	1 912	-
Activités	2 838	-	178	3 016	151
Allocations - Jeunes	-	-	686	686	-
Formation et congrès	1 306	29	-	1 335	2 348
Publicité et promotion	922	-	-	922	6 369
Déplacements, repas et représentation	-	258	-	258	937
Loyer	-	-	-	-	4 287
Entretien et réparations	-	-	-	-	2 000
Fournitures de bureau et frais informatiques	1 534	-	-	1 534	7 000
Télécommunications	330	-	330	660	720
Assurances	-	-	-	-	834
Honoraires professionnels	-	-	-	-	2 000
Intérêts et frais bancaires	-	-	-	-	200
	152 977	25 864	58 706	237 547	195 310
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>22 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>104 226 \$</b>